

L'UNSA, PARTENAIRE DE VOTRE VIE PROFESSIONNELLE

16/06/2026

Promotion au choix Secrétaire Administratif de Classe Normale (SACN) 2026

CONDITIONS A REMPLIR

- Être fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau relevant d'un corps des ministères économiques et financiers ou affectés au sein de ces administrations ;
- Justifier d'au moins neuf années de services publics au 31 décembre 2026 ;

NB : Les agents administratifs principaux seront privilégiés pour l'obtention du C en B.

Seuls peuvent être proposés les agents inscrits sur la liste des promouvables et qui répondent aux critères de choix posés par les LDG.

Au titre de l'année 2026, **21 agents** pourront être promus SACN par la voie de la promotion au choix (23 en 2025, 24 en 2024).

Consultez la note de lancement pour la promotion au choix SACN :



PROCÉDURE

Votre responsable doit remplir une fiche de proposition et la transmettre par mél, accompagnée de votre dernier CREP, au bureau SRH2-B au plus tard le 7 juillet 2026.

Si vous relevez d'organismes extérieurs, votre direction devra également fournir **une fiche de poste** correspondant à un emploi de catégorie B sur lequel vous seriez affecté en cas de promotion.

CRITÈRES D'ÉLABORATION DU TABLEAU D'AVANCEMENT

Le tableau d'avancement est élaboré en tenant compte de la valeur professionnelle des agents et des acquis de leur expérience professionnelle.

La valeur professionnelle est appréciée au vu des critères définis dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives aux orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours :

- Occuper des postes considérés comme exposés ou peu attractifs ;
- Occuper des postes à forte technicité ;
- Avoir fait preuve de mobilité géographique et/ou fonctionnelle ;
- Avoir démontré son engagement professionnel, par exemple avoir suivi des formations permettant d'acquérir des compétences nouvelles demandées par l'administration et/ou avoir préparé et présenté l'examen professionnel de C en B.

Le sujet de votre promotion au choix doit être évoqué lors de votre entretien d'évaluation. Votre N+1 doit écrire en toutes lettres à la rubrique « Appréciation littérale du supérieur hiérarchique » de votre CREP que vous avez toutes les qualités requises pour exercer des fonctions de catégorie B.

La confirmation par votre N+2 de votre capacité à exercer des fonctions de catégorie B augmentera vos chances d'obtenir une promotion au choix.

A savoir : votre direction doit classer les fiches de proposition de ses agents par ordre de priorité et devra vous dire si votre fiche a finalement été transmise ou non à SRH2B.

Le tableau d'avancement pour le grade de SACN sera publié sur Alizé mi-octobre 2026.

INFORMATIONS

SG/SRH/SRH2B - Pôle promotions - Immeuble Atrium - Pièce 5206 - 5 Place des Vins de France 75 573 PARIS CEDEX 12.

Tél : 01 53 44 29 84 de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

Mél : srh2b-promotions-polebetc.catb@finances.gouv.fr

Retrouvez nos informations
sur notre site



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1103 à 1121 Est 1

139, rue de Bercy - Télédoc 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92

Mél : syndicat.unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr